



ANNEXE X

de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Ville de SERAING

Dossier n° PE2/2024/68

Référence SPW
ARNE :10013971/GLE.ama

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Le demandeur est la s.a. CILYX, rue Louis Plescia 7 à 4102 SERAING (OUGRÉE).

Le terrain concerné est situé rue Louis Plescia 7 à 4102 SERAING (OUGRÉE), et cadastré SERAING 11e division section C n° 58 Y, 58 N 2.

Le projet consiste à une exploitation d'un atelier de fabrication de machines avec production et stockage de déchets.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de la séance de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées :
Le 25/07/2024	Le 30/07/2024	Lieu : Service de l'urbanisme – place Kuborn 5 à 4100 SERAING Date de clôture : 30/08/2024	Par courrier ordinaire : Collège communal de la Ville de SERAING – place Communale 8, 4100 SERAING ou Par courrier électronique : enquete@seraing.be

La Bourgmestre,

Porte à la connaissance du public que l'autorité compétente pour statuer sur la présente demande de permis d'environnement en vertu de l'article 13 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, est le **collège communal de la Ville de SERAING – le Fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie**.

L'enquête publique est organisée selon les modalités prévues par les articles D.29-7 à D.29-19 et R.41-6 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête, les jours ouvrables **UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS** pris auprès du **service de l'urbanisme** à l'adresse suivante : **Service de l'urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING** ; par Courriel : enquete@seraing.be et/ou par Tél : **04/330.86.20**.

(Durant les mois de juillet et août, le service est accessible jusqu'à 14 h 45 au lieu de 16 h 30)

Des explications techniques peuvent être obtenues auprès du demandeur : la s.a. CILYX - Courriel : info@cilyx.eu - Tél : 043250401 ou auprès du **Fonctionnaire technique** du Service Public de Wallonie, Montagne Sainte-Walburge 2, 4000 LIÈGE.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de la Ville de SERAING dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

SERAING, le 17 juillet 2024.

Pour le collège,

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

B. ADAM

LA BOURGMESTRE,

Pr
(C.O.L.D. art. L1123-5, § 1^{er}, al. 2)

3^{ème} ECHEVIN

P. GROSJEAN